

Compte rendu du conseil municipal de Villette sur Ain

Lundi 16 mai 2022 à 20H00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présents Mesdames CAPELLA, CHEVRIER, LACANALE, PULCINI, SPANNENTE,
Messieurs HUMBERT, AMBRE, COLL, CORNET, GRIMAULT, L'HERBETTE, PETIT.
Mme HOARAU ayant donné procuration à Mme PULCINI.
Mme AUGUSTE ayant donné procuration à Mme SPANNENTE.
Monsieur CAULT ayant donné procuration à M PETIT

Secrétaire de séance : Mme PULCINI

PV du Conseil du 4 avril 2022 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Devis Eiffage : travaux voirie
2. Voirie communale : rétrocession voirie
3. Hangar communal : avenant et prolongation du délai d'exécution des entreprises
4. Demandes de subvention : subventions allouées aux associations

1 Travaux de voirie

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'effectuer des travaux sur la chaussée de différentes voiries communales ; l'entreprise Eiffage nous a transmis quatre devis pour intervenir sur :

- Travaux de rebouchages de nids de poules et PATA :

- Le Gaillot - Etang Georges- Le Lent- Les Bottes Leschères,
- Les Mottets - Nigaud - Le Falquet - Pré Rayo- Golf le devis s'élève à 10 978,00 € H.T.

- Application d'enrobé :

- le chemin des Ecoles, Mas Luquet, Mas Pugues , Salle des fêtes, le devis s'élève à 10 290,00 € H.T.
- Application d'enrobé : chemin Les Mathieux, le devis s'élève à 3 155,00 € HT.

- Reprise de voirie en enrobé : Lieudit chez Marion, le devis s'élève à 10 891,00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

2.Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaires des chemins ruraux

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux a été réalisé en juillet 2018.

Le conseil municipal en date du 20 septembre 2021 avait décidé d'acquérir la parcelle AD 340 appartenant à la Société Brunet Eco Aménagement ainsi que les AD 380 (soit un total de 98,50 ml) qui constituent les parties communes du Lotissement dénommé « Le Rivage de l'Ain » (extension), lesquelles étant toujours en indivision entre les colotis et qu'il convient de les classer dans la voirie communale.

La longueur des voies communales est donc établie comme suit :

- voies communales à caractère de chemins : 27 163 ml
- voies communales à caractère de rues : 1 411,50 ml
- voies communales à caractère de places publiques : 2 480

Adopté à l'unanimité

3.Hangar communal : Avenant et prolongation du délai d'exécution des entreprises

Par délibération du 17 décembre 2019, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux relatif à la construction du hangar communal. Du fait, d'une part, de problèmes administratifs du maître d'œuvre l'entreprise ATEAS COORDINATION dans le suivi du chantier et de l'arrêt du chantier en raison

de la crise sanitaire liée au COVID 19 d'autre part, une prolongation de délai des travaux doit être approuvée pour l'ensemble des lots, sans pénalité financière pour les entreprises, jusqu'au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

4. Octroi de subventions aux associations

Monsieur le maire explique que le vote du budget primitif de la commune lors de la séance du conseil municipal du 4 avril 2022, il a été affecté au compte 6574, la somme de 1400,00 € pour l'octroi de subventions aux associations.

Après discussion, Monsieur le maire propose d'affecter une partie de cette somme comme suit :

- Association du sou des écoles : 1000, 00 €
- Centre musical et culturel de Chalamont : 200,00 €
- ADAPA - ADMR : 100,00 €
- Repas à domicile en Dombes : 100,00 €

4 Vente parcelle à Mme Schouwey - Projet Micro-crèche

Monsieur le maire explique que Mme Schouwey a été reçue en mairie afin de présenter son projet de micro-crèche qu'elle souhaiterait réaliser à Villette sur Ain. Elle souhaite savoir si la commune de Villette sur Ain dispose d'un terrain d'environ 450 m² susceptible d'accueillir une structure d'accueil du jeune enfant.

Le détachement de 450 m² de la parcelle cadastrée AE 272 située à côté du foyer rural pourrait permettre la construction de cette structure. Il est proposé un montant de 20,00 € du m².

Adopté à 14 voix pour et une abstention,

Séance levée à 21h10.

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert